

L'an deux mille vingt-six et le lundi vingt-trois février à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 18 février 2026 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS

MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, GACHET (jusqu'à la délibération 2.7 inclus), PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES), VERDU (donne pouvoir à M. NOBLECOURT)

2. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

2.6 CHRYSALIDE TARIFICATION 2026

Une réflexion a été menée pour déterminer de nouvelles modalités de calcul de la redevance des appartements à destination des résidents.

L'objectif est de définir un coût au m2 en fonction de la localisation de l'appartement dans la ville de Chambéry, notamment si l'appartement se situe au sein d'un Quartier Prioritaire de la Ville, en Quartier de Veille Active ou en dehors de ces quartiers.

Au vu des loyers facturés par Cristal Habitat en 2025 il a été calculé une moyenne du coût au m2 comme suit :

- QPV : 10.25 €
- QVA : 10.75 €
- Autres quartiers : 11.75 €

Il est donc proposé d'appliquer ce coût en fonction des m2 de chaque appartement, avec l'application de l'Indice de Référence de Loyer du 2^{ème} Trimestre soit 1.04%.

Les nouveaux tarifs des redevances se trouvent en annexe de la présente délibération.

Ils s'appliqueront à toute nouvelle admission à compter de l'entrée en vigueur de cette délibération.

Les tarifs 2026 votés par délibération du 3 novembre 2025 restent applicables pour les résidents actuels.

Il convient également de préciser que jusqu'à présent les factures d'eau étaient prises en charge par le service.

Il est proposé que pour toute nouvelle admission, à compter de l'entrée de vigueur de la présente délibération, les factures d'eau seront à la charge des résidents (cela représente en moyenne, au vu des consommations 2025, 30 € par mois par appartement).

Les documents tels que contrat de séjour, livret d'accueil et règlement de fonctionnement du service seront mis à jour de ces nouvelles dispositions.

◆ Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les tarifs 2026 pour le service Chrysalide tels que présentés en annexe.
- Approuve la mise en œuvre de ces tarifs au fur et à mesure des nouvelles entrées des résidents.
- Approuve la prise en charge du coût des consommations d'eau par les résidents au fur et à mesure des nouvelles entrées.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le directeur par intérim du CCAS et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 5

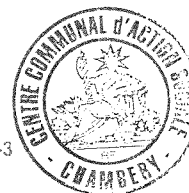
Vote : Pour : 16
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
l'Action et Justice Sociale, Santé et Seniors
Co-présidente du CCAS de Chambéry



CHRYSLIDE
Tarification 2026

APPARTEMENTS	QUARTIER	Types Logements	REDEVANCES LOCATIVES			DEPOT DE GARANTIE	
			2025	2026		Dépôts de garantie actuels	Nouveaux dépôts de garantie avec les nouveaux locataires
				tarifs 2026 actuels	Nouveaux tarifs avec nouveaux locataires		
10, Rue Dacquín	Autre	T2 - 42 m2	494,96 €	500,11 €	498,63 €	500,00 €	498,00 €
8, Rue du Battonnet	QPU	T2 - 47 m2	494,96 €	500,11 €	434,98 €	500,00 €	434,00 €
10, Av des DuCs de Savoie	Autre	T2 - 45 m2	543,60 €	549,25 €	534,25 €	549,00 €	534,00 €
192, Allée des Bruyères	QPU	T3 - 55 m2	579,55 €	585,58 €	569,61 €	585,00 €	569,00 €
300, Chemin des Moulins	QVA	T3 - 54 m2	527,78 €	533,27 €	586,54 €	533,00 €	586,00 €
300, Chemin des Moulins	QVA	T2 - 38 m2	454,61 €	459,34 €	412,75 €	459,00 €	412,00 €
482 rue Saint Ombre	QPU	T3 - 55 m2	583,91 €	589,98 €	569,61 €	589,00 €	569,00 €
268, Chemin des Moulins	QVA	T2 - 57 m'	570,19 €	576,12 €	608,26 €	576,00 €	608,00 €
92, Chemin des Trolles	QPU	T2 - 47 m'	447,16 €	451,81 €	486,76 €	451,00 €	486,00 €
203, Rue du Bertillet	QPU	T2 - 39 m'	421,65 €	426,04 €	403,91 €	426,00 €	403,00 €
T2 transition	Autre	T2 - 47 m'	145,56 €	147,07 €	147,07 €	0,00 €	0,00 €
22, Avenue D. Desfrancois	Autre	T2 - 46 m2	459,59 €	464,37 €	464,37 €	464,00 €	464,00 €
22, Avenue D. Desfrancois	Autre	T3 - 78 m2	641,83 €	648,51 €	648,51 €	648,00 €	648,00 €
111, Allée des Bruyères	QPU	T3 - 55 m2	582,29 €	588,35 €	569,61 €	588,00 €	569,00 €
56, Rue du Commandant Perceval	Autre	T3 - 54 m2	576,20 €	582,19 €	641,10 €	582,00 €	641,00 €
247, rue Oradour sur Glane	QPU	T3 - 52 m2	527,78 €	533,27 €	538,54 €	533,00 €	538,00 €
54, Rue Louis Blériot	QPU	T3 - 64 m2	591,40 €	597,55 €	662,82 €	597,00 €	662,00 €
12, Allée des Bruyères	QPU	T3 - 55 m2	581,18 €	587,22 €	569,61 €	587,00 €	569,00 €
80, Rue des Tilleuls	QPU	T3 - 54 m2	550,04 €	555,76 €	559,26 €	555,00 €	559,00 €
4, Chemin des Pervenches	QPU	T3 - 57 m2	550,04 €	555,76 €	590,33 €	555,00 €	590,00 €
157 avenue Georges Clémenceau	QPU	T3 - 57 m2	550,04 €	555,76 €	590,33 €	555,00 €	590,00 €
301 rue Oradour sur Glane	QPU	T3 - 52 m2	527,78 €	533,27 €	538,54 €	533,00 €	538,00 €

Travaux et réparations à la charge du locataire	2025	2026
	(1)	(1)
	(1)	(1)

(1) tarification au réel suivant la facture de l'entreprise